



DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
Mairie  
19500 MEYSSAC  
TEL 05.55.25.40.20

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois et le 7 du mois de juin à 19 heures 30, le conseil municipal de Meysac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : 11**

**Membres votants : 14 ( 3 pouvoirs )**

**PRESENTS :** CARON Christophe, Stéphanie CISCARD, Stéphane FARGE , Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Isabelle VIRONDEAU, Ivan RICORDEL, Emmanuelle DUPUY , Dominique DEVILLERS.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Hervé BONAUD ( pouvoir Ch. CARON ), Pierre MACHE ( pouvoir St. LARCIER ) Isabelle SEGUY ( pouvoir N. TARDIF ) Alexandre TRONCHE

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Date de convocation : 2 juin 2023

**DELIBERATION N° 2023.37** Fixation du prix de revient participation scolaire école maternelle année scolaire 2021.2022

Monsieur le Maire rappelle les termes de la loi du 9 juin 1986 et ses divers arrêtés qui permettent de demander une participation aux frais de scolarisation pour les enfants qui ne sont pas domiciliés sur la commune et qui fréquentent l'école maternelle. Il donne communication des éléments qui ont permis d'établir le prix de revient qui s'élève pour l'année scolaire 2021.2022 à 1891.85 €.

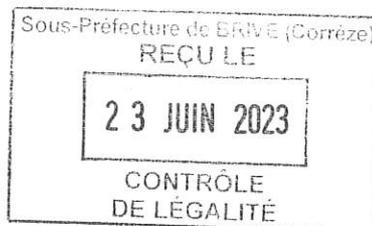
Les indicateurs servant au calcul du prix de revient demeurent inchangés à ceux appliqués les années précédentes. La baisse des effectifs conduit à une augmentation du prix de revient. Une participation sera demandée à chaque commune d'origine par enfant scolarisé. Cette participation pourra être proratisée en cas de scolarisation en cours d'année ou de départ avant la fin de l'année scolaire considérée.

Le conseil municipal,

- accepte à l'unanimité le prix présenté
- mandate le Maire pour mettre en recouvrement les frais de scolarité et l'autorise à signer la convention fixant les éléments de mise en recouvrement.

Christophe CARON

Maire de MEYSSAC



Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0